



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-10-01

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20261007-2026_10_01-DE

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE.

Absents : Madame Amélie QUEMARD, pouvoir à Monsieur David GUIHO
Monsieur Jean-Paul TRECUL

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 02

Approbation du Procès-Verbal du 10 septembre 2026

Le procès-verbal du 10 septembre 2026 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.
Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il n'est pas fait de commentaire.

Après délibération, le Procès-Verbal du 10 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 08 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.